

MPB - Janvier 2018

La randonnée pédestre en AVF

La randonnée pédestre est une activité de plein air qui s'effectue à pied, en suivant un itinéraire plutôt balisé, seul ou en groupe. C'est à la fois un loisir de découverte et une forme d'épanouissement facilement accessible, peu coûteuse ? qui favorise le maintien d'un bon état de santé et favorise la cohésion sociale.

La durée de la randonnée est variable de quelques heures, à une journée voire à plusieurs journées pour l'itinérance ou les séjours.

Le degré de préparation est différent selon le milieu, l'itinéraire et la durée. Elle peut prendre le nom de « marche nordique » quand elle se pratique avec des bâtons de marche spécifiques. Selon l'environnement, elle devient « longe côte-marche aquatique côtière, raquette à neige, rando challenge, marche d'endurance... », selon l'état de santé des pratiquants, elle devient « rando santé ». Elle est récréative et donc n'est pas compétitive à l'exception du longe-côte pour une partie des pratiquants...

L'appellation de « **balades ou de promenades** » correspond à des marches où l'engagement physique est moindre.

Les AVF et la randonnée pédestre

De nombreux AVF proposent cette animation à leurs adhérents. Cette pratique répond aux objectifs de l'association à savoir faciliter la création de lien social pour les personnes accueillies dans un contexte de convivialité.

La situation est très contrastée selon les sites, il en découle des situations très variables dans la gestion de l'offre. A tel point qu'aujourd'hui des questions de responsabilité et d'encadrement se posent aux Présidents.

Au 31 août 2017, **22 AVF étaient affiliés à la Fédération Française de la randonnée pédestre pour 2 199 licenciés.**

L'adhésion des AVF à la Fédération Française de la randonnée pédestre nécessite le paiement d'un forfait de 40 à 60 euros par an selon le nombre d'adhérents licenciés. Il permet aux marcheurs de souscrire à la **licence** individuelle ou familiale pour un montant d'environ 25 euros par an pour la licence individuelle.



Les avantages qu'offre cette licence sont nombreux :

- Une assurance adaptée et performante pour randonner dans les meilleures conditions de sécurité dont le montant varie selon les garanties proposées,
- Une assistance 24/24 et 7/7 en France comme à l'étranger,
- Un accès aux stages de formation de lecture de carte, d'orientation, d'animateurs, de baliseurs et de dirigeants associatifs qui permettent de gérer l'activité en sécurité,
- L'appartenance à un réseau d'associations qui permet des échanges,
- La possibilité d'avoir une couverture si des voyages sont organisés,
- Des tarifs préférentiels :
 - Au magazine « Passion Rando »
 - Sur les manifestations de randonnée pédestre
 - Auprès des différents partenaires de la FFrp

Pour toute autre information complémentaire vous pouvez :

- **Vous adresser** aux Comités Départementaux de randonnée pédestre,
- **Appeler** Louis NEHER salarié de la FFrp: 01 44 89 93 66
- **Consulter** le site : www.ffrandonnee.fr .

